

Espoirs et défis d'un changement écologiste à Lyon

Stéphane Cadiou

Depuis 2020, les écologistes et leurs alliés dirigent Lyon et sa métropole. L'exercice de ce premier mandat révèle que les changements promis pendant la campagne électorale se sont heurtés à des difficultés institutionnelles et politiques.

À l'occasion du scrutin municipal de mars-juin 2020, les commentateurs ont à maintes reprises évoqué une « vague verte » pour qualifier les changements de majorité apparus dans plusieurs villes. Lyon fit alors figure d'emblème, notamment parce que la ville est devenue la collectivité la plus importante conquise et dirigée par une majorité écologiste. Ce résultat tranchait avec la relative stabilité politique d'une ville qui fut longtemps associée à une tradition de centre-droit (Authier *et al.* 2015), avant d'être dirigée à partir de 2001 par un socialiste, Gérard Collomb, relégué aux marges de son parti jusqu'à sa défection pour Emmanuel Macron en 2016 (Levêque et Parnet 2023). Par ailleurs, la création d'une métropole, collectivité territoriale à statut particulier, issue de la loi du 27 janvier 2014, a conduit à organiser, de manière inédite, un double scrutin le même jour en 2020 : l'un pour les conseils d'arrondissement déterminant ensuite la composition du conseil municipal, l'autre pour la métropole par le biais de quatorze grandes circonscriptions. Dans les deux cas, les écologistes sont parvenus à porter au pouvoir l'un des leurs : Grégory Doucet à la municipalité de Lyon, Bruno Bernard à la métropole. L'un des motifs d'étonnement fut l'arrivée en tête au premier tour des listes écologistes (28,4 % des suffrages exprimés pour l'élection municipale à Lyon et 22,62 % pour l'élection métropolitaine), pourtant parties seules avant qu'elles ne soient ralliées par leurs partenaires de gauche au second tour (PS d'un côté, LFI de l'autre)¹. La focale politico-journalistique a été également alimentée par l'orientation entrepreneuriale des politiques urbaines menées depuis une vingtaine d'années à Lyon sous la férule de Gérard Collomb (Galimberti *et al.* 2014). Ce « modèle » de développement (Bouba-Olga et Grossetti 2018) s'est concrétisé, entre autres par une gentrification d'anciens quartiers populaires (comme la Croix-Rousse), la densification du pôle d'affaires autour de la Part-Dieu ou encore le réaménagement des friches de la Confluence. Autant de projets contestés par les écologistes lors de la campagne électorale de 2020. C'est donc fort logiquement que leur arrivée au pouvoir est associée à la rhétorique du changement. Mais, en succédant à un leader qui a gouverné pendant près de vingt ans, les nouveaux dirigeants vont devoir apprendre à composer avec un ordre institutionnel et territorial au risque de déphasages générateurs de critiques et de déceptions. Il s'agit dès lors de revenir ici sur quelques conditions de la conduite du changement politique pour comprendre la fragilisation des écologistes à l'approche des élections de mars 2026.

Les désenchantements du pouvoir

L'objectif des nouvelles équipes dirigeantes, tant à la ville qu'à la métropole, est explicitement de porter une démarche de renouvellement politique (au double sens des

¹ Au second tour, les listes dirigées par les écologistes l'emportent avec 52,4 % sur l'ensemble de la ville, raflant au passage sept mairies d'arrondissement, et avec 42,43 % sur les quatorze circonscriptions métropolitaines.

politiques publiques et des manières de gouverner). Lors de la campagne, cette intention s'est exprimée par des efforts de réinvention des répertoires de mobilisation électorale (comme les déambulations à vélo ou les crieurs de rue) ou de promotion d'un personnel politique rajeuni et inexpérimenté (aucune tête de liste écologiste dans les neuf arrondissements de la ville n'étant par exemple un élu sortant). Le futur maire, Grégory Doucet, militant écologiste jusque-là peu connu et cadre d'une ONG humanitaire, l'avait emporté au sein de son propre camp contre un avocat, plus anciennement ancré dans la vie politique locale (en ayant été par exemple adjoint de Gérard Collomb). Dès lors, il a pu se targuer d'être porteur d'une nouvelle base sociale, incarnée notamment par les Marches pour le climat et par la cooptation de responsables associatifs à ses côtés. Il s'est présenté, en somme, en figure d'alignement du politique avec une société locale présumée en transformation dans ses équilibres et aspirations : « Nous n'avons plus le temps de prendre du retard, il est temps d'engager la transition écologique dans la justice sociale » (*Le Monde*, 25 juin 2020). Si, pour sa part, le président de la métropole était un cadre aguerri du parti écologiste, il a intégré dans son exécutif des militants associatifs (tels les vice-présidents à l'environnement et aux mobilités, responsables respectivement de groupements naturalistes et cyclistes). Axe de campagne, le renouvellement devient, une fois au pouvoir, un étalon d'appréciation des faits et gestes des dirigeants écologistes. Il les engage à se démarquer tout en s'ajustant à des attentes socialement cristallisées au risque d'être jugés peu adaptés aux exigences du métier d'élu (Lefebvre 1997).

Tout d'abord, les initiatives des nouveaux dirigeants écologistes n'ont pu se départir des procès en incompétence, reliés par l'opposition à un dogmatisme idéologique. Ainsi, quand en 2020 le maire de Lyon tance le Tour de France pour son caractère « peu éco-responsable » et « machiste », il cristallise un flot de critiques, tout autant que lorsqu'il décline sa participation à une cérémonie religieuse locale (les vœux des échevins) ou suggère la réduction de la viande dans les cantines. Durant les premiers mois du mandat, bien des actes de démarcation (jusque dans les choix vestimentaires du maire) se prêtent alors à des affrontements polémiques, les uns saluant un courage quand les autres dénoncent un déphasage avec les exigences du rôle mayorat. Le renouvellement politique fournit l'opportunité d'orienter une partie de la compétition politique sur la stature de l'édile plutôt que sur les enjeux d'action publique.

Parallèlement, la majorité écologiste n'a pas échappé, au fil des années, aux procès en éloignement, voire en trahison, et ce jusqu'au sein de ses propres soutiens. Sa volonté de démarcation sur bien des domaines (urbanisme, économie, coopération territoriale, logement, etc.) l'a exposée aux critiques, d'autant que les promesses de campagne ont dû composer avec les exigences et contraintes propres aux processus d'action publique. Deux enjeux clés de sa stratégie de changement l'illustrent : l'engagement dans la transition écologique et la participation des citoyens. Les promesses autour de la végétalisation des cours d'école se sont ainsi heurtées à toute une série d'aléas (le déficit de ressources techniques et humaines), de contraintes techniques et financières (la débitumisation et la dépollution des sols), ainsi qu'aux coûts de l'administration de la cité. Elles ont suscité, par ricochet, l'expression localisée de besoins et pressions multiples pour amplifier les efforts au risque de susciter des déceptions quant aux rythmes de réalisation. Les retards accumulés depuis des années dans la gestion du patrimoine scolaire ont conduit à des actions réparatrices, mais coûteuses, obérant d'autant les capacités de végétalisation des équipements. À l'échelle métropolitaine, les mêmes logiques de système et inerties se manifestent. Le déploiement d'un réseau de voies cyclables s'est heurté à d'autres types de contraintes (la difficile harmonisation des différents chantiers urbanistiques, les coûts de sécurisation ou encore les temporalités de la concertation) alors que les demandes pour réaliser de nouveaux équipements se diversifiaient. Pour les écologistes, un constat s'est ainsi progressivement imposé : l'administration d'une cité recouvre une diversité de responsabilités et d'actions gestionnaires, affectant la capacité d'impulsion d'un changement dans les temps politiques d'un mandat déjà altéré les premiers temps par la crise du Covid. En

matière de participation citoyenne, autre symbole du renouvellement annoncé, les procédures mises en place (comme les budgets participatifs ou le Conseil consultatif Covid) n'ont pas forcément trouvé un public élargi ou des propositions innovantes. Dans le même temps, le maire de Lyon s'est converti progressivement à des dispositifs conventionnels (comme ses réunions de mi-mandat) illustrant la difficulté à modifier les rapports de pouvoir au risque de nourrir les accusations d'« opérations de com' » sur l'autel de la participation. Enfin, en ne cumulant pas les directions des deux collectivités², il s'est exposé à des comparaisons journalistiques récurrentes avec le président de la métropole.

Les fronts du mécontentement

Les difficultés liées au changement ont nourri toutes sortes de contestations et revendications avec lesquelles les dirigeants écologistes ont dû composer.

Classiques, les premières sont de nature catégorielle. Les troubles occasionnés par des réalisations (comme les voies cyclables ou la piétonnisation de la Presqu'île), tout autant que ceux suscités par des cadrages alternatifs d'un problème (comme celui de la dégradation du quartier de la Guillotière) cristallisent des mobilisations contestataires. Dispersées dans la ville, elles ont fini, tout d'abord sporadiquement puis durablement, par se coaliser à travers la création d'un collectif nébuleux, « Les défenseurs de Lyon », réunissant des catégories hétéroclites (commerçants, riverains, professions libérales, etc.) mettant en scène une cécité du pouvoir.

D'autres accusations ont eu une origine plus politico-institutionnelle à travers la contestation du mode d'exercice du pouvoir. C'est sans nul doute à la métropole qu'elles se sont le plus exprimées, là où le président écologiste a prétendu rompre avec une grande coalition transpartisane (notamment avec les maires de droite de l'ouest lyonnais) pour privilégier une logique majoritaire (intégrant écologistes, socialistes, Insoumis et communistes). Ce changement a bouleversé la gestion traditionnelle au consensus des intercommunalités (Desage et Guéranger 2011), au point de provoquer dès 2021 une tribune de réprobation dans *Le Journal du dimanche*, signée par quarante-cinq maires (plutôt classés à droite et parfois élus de longue date) sur les cinquante-neuf que compte la métropole de Lyon. Ces tensions resteront ouvertes tout au long du mandat, se réactivant épisodiquement à l'occasion d'un conflit d'aménagement (comme à Oullins autour d'un projet de traversée d'une avenue centrale par une voie vélo) et s'exprimant par des menaces de sécession institutionnelle. Une relation, elle aussi conflictuelle, s'est très tôt instaurée avec le Conseil régional, dirigé par Laurent Wauquiez (LR), qui a accusé la ville écologiste de toute une série de dérives et de maux. Elle a porté sur des enjeux autant structurels (comme le financement des trains à même d'assurer une continuité modale dans la ville-centre ou les caméras de vidéosurveillance) que symboliques (autour des choix scénographiques lors de la fête des Lumières, par exemple).

Un dernier foyer de critiques s'est déployé au sein de la gauche elle-même. Des escarmouches ont pu apparaître avec les Insoumis (associés aux exécutifs municipaux et métropolitains) et des associations sur des enjeux sociaux (comme la mise à l'abri de familles sans toit). Elles ont grippé le renouvellement des liens avec une partie de la base sociale. La coalition a été également travaillée par des tensions entre le maire et son adjointe à la culture, élue de longue date dans la ville, Nathalie Perrin-Gilbert, au point de provoquer son départ de l'exécutif en 2024. Le « modèle » d'une coalition plurielle, allant de LFI aux écologistes, revendiqué par les dirigeants lyonnais (*Le Monde*, 29 avril 2022), n'a ainsi pas échappé aux effets collatéraux des logiques de compétition politique déployées à différentes échelles. Malgré

² À la différence de bien des maires en mesure de présider concomitamment une intercommunalité, la loi interdit le cumul d'exécutifs de deux collectivités territoriales, et donc celui entre la mairie et la métropole de Lyon.

cela, les écologistes et leurs alliés sont parvenus à asseoir leurs positions, en raflant en 2024 au sein de la ville les quatre sièges de députés (dont deux au détriment de députés LREM sortants).

En quête d’ancrage...

Dans ces conditions, le scrutin de 2026 fait figure de test renouvelé à Lyon. Renouvelé, parce que désormais l’enjeu pour les écologistes est de parvenir à stabiliser leur ancrage local. Il consiste à conjuguer un leadership de transformation de la société et de transaction plus étroite avec les intérêts constitués (Jones 1989), comme en témoigne d’ailleurs la focalisation dans les premières semaines de campagne de Grégory Doucet sur des enjeux relatifs au quotidien. Son slogan pour 2026, « Vivre la ville », témoigne d’un souci d’ancrage des promesses et réalisations de changement. Toutefois, loin d’attendre la séquence électorale, la recherche d’une assise politique des dirigeants écologistes s’est traduite tout au long du mandat par des efforts, classiques au demeurant, de cumul de ressources (avec la captation de mandats parlementaires) et de personnalisation (grâce à des cabinets étoffés, une communication politique...). Test renouvelé aussi, parce que la configuration politique est désormais bien différente de 2020. Si centre et droite s’étaient disputés lors du précédent scrutin, ils sont parvenus six ans plus tard à se coaliser autour d’une figure locale : Jean-Michel Aulas, l’ancien président du club de football local. Ce dernier a su capitaliser sur sa notoriété pour forcer les ralliements et doucher les velléités de candidature de personnalités issues d’Ensemble pour la République ou des Républicains. Il est ainsi porté par des réseaux politiques et sociaux reconvertis – comme ceux issus de mobilisations contestataires et catégorielles apparus lors du mandat écologiste ou encore de milieux économiques – tout en s’enorgueillissant d’être issu de la société civile. Cette convergence contraste avec le pluralisme à gauche. Si les dirigeants écologistes sont parvenus, à la ville et à la métropole, à se fédérer avec les socialistes, ils n’ont pu empêcher la scission des Insoumis (avec une liste conduite par la députée Anaïs Belouassa-Cherifi) et de l’ancienne adjointe Nathalie Perrin-Gilbert (à la tête d’une liste se positionnant sur le credo de l’indépendance partisane). Parallèlement, ils devront composer au centre avec la candidature indépendante d’un ancien « marcheur » ayant pris ses distances avec Gérard Collomb (Georges Képénékian).

Le scrutin de 2026 est, par ailleurs, singulier à Lyon par ses dimensions institutionnelles. La direction de la collectivité métropolitaine offre un précieux centre de pouvoir en raison des moyens qui s’y concentrent. Les contours de la compétition y reprennent très largement ceux de la ville-centre avec des coalitions identiques. Le président écologiste affronte une coalition de droite et du centre soutenue par Jean-Michel Aulas. Si l’organisation simultanée de deux scrutins dans les mêmes bureaux de vote, ainsi que la communication institutionnelle n’avaient pas empêché en 2020 un déficit de participation pour l’élection métropolitaine (Cadiou et Desrumaux 2023), on peut s’interroger sur les effets mobilisateurs de la politisation de la gouvernance apparue au cours des six dernières années. Par ailleurs, la coexistence de deux scrutins est rendue encore un peu plus complexe à la suite de la loi PLM du 11 août 2025³. Celle-ci requiert désormais l’organisation parallèle d’un troisième scrutin pour désigner directement la composition du conseil municipal de Lyon, en sus de celle des conseils d’arrondissement et du conseil métropolitain. C’est un véritable défi de mobiliser des ressources (humaines, immobilières et financières) suffisantes pour conjuguer ces élections. C’est aussi un défi éminemment politique que de coordonner des scènes de mobilisation différentes et de parvenir à les conquérir toutes pour ne pas entraver d’emblée la capacité à changer les choses.

³ Loi n° 2025-795 du 11 août 2025 visant à réformer le mode d’élection des membres du conseil de Paris et des conseils municipaux de Lyon et de Marseille.

Le cas lyonnais illustre toutes les difficultés qui se posent dans l'impulsion d'un changement (aussi bien dans les manières de gouverner que dans les choix de politiques publiques). Celui-ci doit s'accommoder de renoncements, bricolages, compromis incontournables qui nourrissent une critique polyphonique et compliquent l'ancrage durable de la majorité écologiste sortante dans la société.

Bibliographie

- Authier, J.-Y., Grafmeyer, Y., Mallon, I. et Vogel, M. 2015. *Sociologie de Lyon*, Paris : La Découverte.
- Bouba-Olga, O. et Grossetti, M. 2018. « La mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : comment s'en désintoxiquer ? » [\(hal-01724699v2\)](#).
- Cadiou, S. et Desrumaux, C. 2023. « Le scrutin métropolitain lyonnais : des élections de premier ordre ? Construction et hiérarchisation des élections », in S. Vignon et R. Lefebvre (dir.), *Politiser l'intercommunalité*, Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, p. 57-86.
- Desage, F. et Guéranger, D. 2011. *La politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Paris : Éditions du Croquant.
- Galimberti, D., Lobry, S., Pinson, G. et Rio, N. 2014. « La métropole de Lyon. Splendeurs et fragilités d'une machine intercommunale », *Hérodote*, n° 154, p. 191-209. URL : <https://shs.cairn.info/revue-herodote-2014-3-page-191?lang=fr&tab=texte-integral>.
- Jones, B. D. (dir.). 1989. *Leadership and Politics*, Lawrence : University Press of Kansas.
- Lefebvre, R. 1997. « Être maire à Roubaix. La prise de rôle d'un héritier », *Politix*, n° 38, p. 63-87. URL : https://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_1997_num_10_38_1668.
- Levêque, A. et Parnet, C. 2023. « Gouverner la métropole lyonnaise en bande organisée. Le mandat intercommunal contre le renouvellement de l'action publique (1977-2020) », *Genèses*, n° 132, p. 71-96. URL : <https://shs.cairn.info/revue-geneses-2023-3-page-71?lang=fr&tab=texte-integral>.

Stéphane Cadiou est professeur de science politique à l'Université Lumière Lyon 2 et rattaché au laboratoire Triangle (UMR 5602). Il est spécialiste des enjeux de gouvernance et de politiques urbaines, de décentralisation et de pouvoir local. Il a plus récemment axé ses recherches sur les groupes d'intérêt dans les villes et les métropoles.

Pour citer cet article :

Stéphane Cadiou, « Espoirs et défis d'un changement écologiste à Lyon », *Métropolitiques*, 2 mars 2026.
URL : <https://metropolitiques.eu/Espoirs-et-defis-d-un-changement-ecologiste-a-Lyon.html>.
DOI : <https://doi.org/10.56698/metropolitiques.2262>.